



Pêche Étangs Fäschweier 2&3 (NO KILL)

La pêche est autorisée entre le 1 mai et le 20 décembre

Périodes d'ouverture :

- A) Du 1 mai - 15 septembre de 7h30 - 19h00
7/7 en fonction des conditions météorologiques
(sauf manifestation particulière)
- B) Du 16 septembre - 20 décembre de 9h00 - 18h00
jours de fermeture mardi et mercredi
(sauf manifestation particulière)



1. L'autorisation de pêche sur les étangs de pêche « FÄSCHWEIER 2&3 » est soumise à la connaissance et l'acceptation du règlement interne de pêche, des lois régissant la pêche ainsi qu'à la possession de la carte spécifique pour la pêche sur l'étang
2. La carte de pêche est strictement personnelle, elle ne pourra être ni prêtée ni vendue sous peine de s'exposer au risque de faux et usage de faux. Elle devra être présentée au collaborateur de « Erlebnis Baggerweier a.s.b.l. » qui en fera la demande
3. Prix de la carte pêche valable pour une journée : 10 €
4. Tout poisson pris doit être immédiatement remis à l'eau dans les meilleures conditions possibles
Les bourriches et sacs de conservation sont interdits
5. La pêche se fait avec une seule canne au coup (max 11,5 mètres). Toutes pêches au moulinet sont interdites
Franglaise autorisée (max 7 mètres), canne "à la chinoise" défendue
6. La pêche se fait avec un hameçon simple et sans ardillon
7. Les tresses sont interdites
8. Pour le respect du poisson, tapis de réception et grande épuisette sont obligatoires.
9. Tout appât artificiel est interdit ! (asticots, vers de terre en plastique etc.)
La pêche au pain flottant est défendue. Bouillettes carpe interdites
10. Sont autorisés: pellets, grains cuits (maïs, chènevis, pois chiche, blé), asticots, gozzers, vers de terre, pate
11. Pêche uniquement sur les postes indiqués

12. Les activités suivantes sont interdites dans la zone de pêche « FÄSCHWEIER 2&3 » :

- La baignade
- L'accès dans l'eau pour pêcher ou amorcer
- La mise en place dans l'eau ou sur les berges de tout élément de réservation d'une zone de pêche
- L'utilisation d'embarcations quelconques
- La présence d'animaux domestiques
- Le campement de nuit
- L'allumage et l'entretien de feux hors des zones dédiées au BBQ
- L'enlèvement, l'endommagement ou la destruction de plantes ou d'arbres
- Le dépôt de déchets dans l'étang et les alentours. Des poubelles sont mises en place à cet effet
- Marcher sur la glace en cas de gel, se promener ou patiner sur les plans d'eau gelés ou percer la glace

- Les visiteurs sont invités à respecter la propreté des lieux !

13. Autres points à respecter pour garantir le confort de tous:
 - Les personnes accompagnant les pêcheurs sont priées de respecter la tranquillité des autres pêcheurs
 - Les cannes à pêche ne pourront être laissées à l'eau sans une surveillance constante du pêcheur

Le règlement interne de pêche pourra changer en cas de concours de pêche organisé par Erlebnis Baggerweier a.s.b.l.

REMARQUE IMPORTANTE :

Erlebnis Baggerweier a.s.b.l. décline toute responsabilité en cas d'accident ou d'incident pouvant survenir autour du lac, sur le lac ou dans les dépendances de ses installations

ERLIEFNIS BAGGERWEIER A.S.B.L. VOUS SOUHAITE UNE BONNE PÊCHE !